

PLAN DE MOBILITE DU RÉSEAU SANTE SARINE

Informations destinées au personnel du RSS

27.02.2025



Notre plan de mobilité en bref

Notre plan de mobilité permet de :

- **Promouvoir les solutions alternatives** aux déplacements en voiture ;
- **Agir proactivement aux contraintes de stationnement** (augmentation du nombre d'employés, maintien ou baisse du nombre de stationnement) ;
- **Matérialiser** notre engagement en faveur d'une **mobilité durable** et adaptée aux besoins de nos collaborateurs ;
- **Répondre à l'obligation légale** du canton de Fribourg.

Les bénéficiaires

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du RSS peuvent bénéficier des avantages proposés dans le cadre du plan de mobilité.

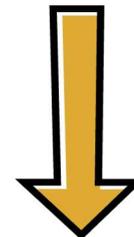
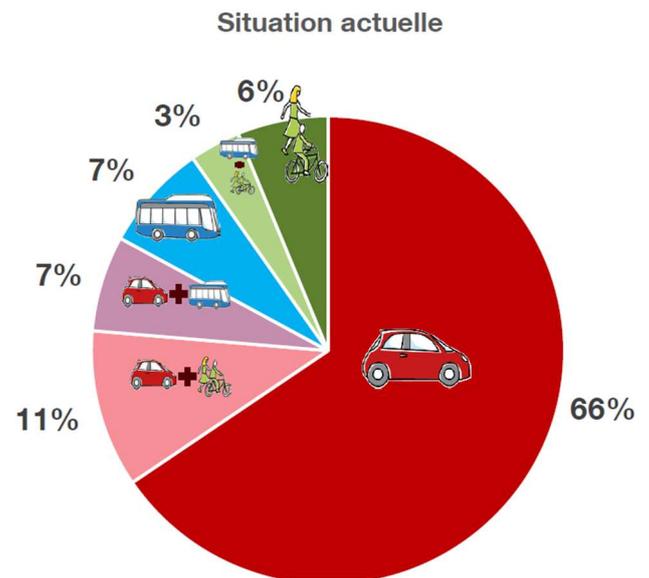
Le calendrier

Les mesures entreront en vigueur au 01 avril 2025.

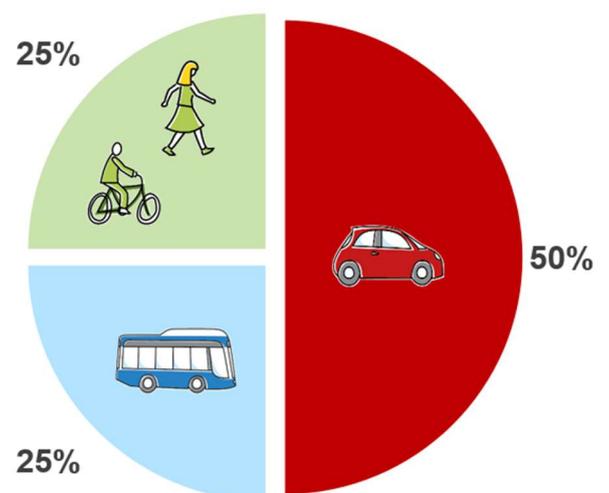
Les actions

Afin de tenir les objectifs définis, le RSS se donne les moyens d'accompagner cette transition. Vous trouverez ci-après les premières mesures du plan de mobilité. Des actions supplémentaires sont en cours d'étude.

Nos objectifs



Objectif futur atteignable



Promotion des transports publics

Grâce au **Job Abo** et **FlexiAbo** proposé par Frimobil, les collaborateurs bénéficient d'un **rabais d'au moins 20%** sur leur abonnement annuel Frimobil de bus et de train. Le collaborateur ou la collaboratrice paiera son abonnement annuel de TP au maximum à 80% de son prix.

Si l'employé ou l'employée possède déjà un abonnement TP, il peut être remboursé au prorata afin de bénéficier de cette mesure sans délai.

Comment se faire rembourser une partie de son abonnement de transports publics ?

Un coupon de réduction sera à retirer auprès des services administratifs du RSS ou par l'intermédiaire de votre cadre de proximité afin d'établir l'abonnement dans une agence tpf.

Chaque année, le Job Abo ou FlexiAbo sera attribué aux collaboratrices et collaborateurs qui utilisent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail principal.

Note : les employé-e-s de l'antenne I des soins à domicile bénéficient déjà d'un abonnement annuel subventionné à 100% par le RSS afin qu'ils/elles puissent se déplacer librement en transports publics pour leurs trajets pendulaires et professionnels.

Encouragement à la marche et au vélo

Dans le cadre de notre engagement pour un environnement de travail plus durable, le RSS encourage l'utilisation du vélo ou la marche pour les déplacements professionnels, chaque fois que cela est possible.

Aux soins à domicile 14 vélos électriques sont à disposition. En 2025 le RSS va financer 2 nouveaux vélos supplémentaires.

Pour faciliter cette transition, nous proposons :

Des cours de remise en selle pour reprendre confiance à vélo.

Comment ça fonctionne ?

Pour le cours de remise en selle, le Réseau va lancer une campagne d'inscription à l'intention des collaborateur-trice-s.

Un kit mobilité douce offert par le RSS aux personnes qui se déplacent à pied et/ou qui utilisent un vélo dans le cadre de leurs trajets pendulaires.

Comment l'obtenir ?

En prenant contact avec son cadre de proximité.

Un forfait vélo si votre vélo personnel est utilisé pour vos déplacements professionnels, le RSS remboursera le service technique annuel à concurrence de CHF 200.00.

Comment l'obtenir ?

Faire une note de frais, signée par son cadre, avec la facture du service technique.



Aide personnalisée concernant votre mobilité

Besoin d'un **conseil personnalisé** ou une information quant au plan de mobilité et ses différents avantages ?

Nicolas Bissardon de l'entreprise Transitec se tient à votre disposition pour vous conseiller en matière de mobilité. Nous vous aiderons à trouver la meilleure solution de mobilité, adaptée à vos besoins pour vos déplacements domicile-travail et/ou vos déplacements professionnels ! Des jours de présence seront définis et communiqués mais vous pouvez déjà poser vos questions par e-mail : mobilite@santesarine.ch.

Règlement parking RSS

Au vu des prochains développements et évolutions prévus sur et à proximité des sites du RSS, le nombre de places de stationnement va se stabiliser voire diminuer alors que les effectifs augmentent.

Le plan de mobilité permet une gestion transparente des places grâce à un **règlement**.

Cette gestion des parkings prévoit une homogénéisation de la tarification et une clarification des critères d'attribution.

Toutes les modalités sont définies dans le règlement de parking du RSS qui sera en vigueur dès avril 2025.

Nous remercions chacun et chacune de
sa participation à cet effort collectif
et
nous nous réjouissons
de vous accompagner dans ces changements

Contact

Par e-mail :

- mobilite@santesarine.ch
- Nicolas Bissardon
Mobility Manager